

1^{er} type d'intimidation :



L'INTIMIDATION VERBALE ET ÉCRITE

Tout d'abord, l'intimidation verbale est un ensemble de paroles qui blessent, humilient, excluent socialement une personne et qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi. Il en va de même pour ce qui est de l'intimidation faite par écrit.

INTIMIDATION, MALTRAITANCE OU CONFLIT?

D'abord, clarifions la définition d'un « conflit ». Le fait d'avoir des conflits avec d'autres personnes ne signifie pas que nous vivons de l'intimidation. Ce sont deux événements distincts. Un conflit est un désaccord ou une confrontation entre deux personnes; un acte ponctuel où il n'y a pas de « victime » proprement dit, contrairement à l'intimidation. Par exemple, lors d'un jeu questionnaire, Anita et Denise se confrontent à qui répondrait le plus rapidement. Après plusieurs questions, c'est toujours Anita qui répond, sans jamais laisser le temps à Denise de répondre. Denise s'enrage parce qu'elle trouve ça injuste de voir le manque de diplomatie et de générosité de la part d'Anita et quitte le salon pour aller dans sa chambre. Il s'agit d'un conflit. Par contre, s'il advenait que cette situation se répète, sans que personne ne décide d'intervenir, ça pourrait dégénérer... Pour reprendre le même exemple, Anita (de nature très immodérée) pourrait traiter Denise de « lâcheuse », de « feluette » à chaque fois qu'elle la croise, ce qui risquerait à la longue, de devenir très affligeant pour Denise et risquerait de l'exclure du reste du groupe. Lorsqu'il y a intimidation, les gestes sont le plus souvent délibérés, répétés et ont pour but de blesser ou d'opprimer. Ces manifestations ont lieu dans un contexte où règne généralement une inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. Par exemple, au CHSLD où elle habite maintenant depuis 5 ans, Germaine a toujours des remarques disgracieuses à faire à Lucie, la dernière arrivée. Germaine n'a jamais eu la langue dans sa poche et Lucie, n'étant pas encore tout à fait à l'aise dans son nouvel environnement, n'ose rien dire face à tous ces commentaires peu flatteurs. Tellement qu'elle est rendue à se priver de plusieurs activités afin d'éviter de croiser Germaine.

L'intimidation peut se faire également par écrit et dans le cyberspace, par exemple, sous forme de lettre de menaces, qu'elle soit écrite sur papier ou par courriel, par texto ou des insultes qu'on partage sur Facebook. Il arrive parfois aussi que l'intimidation ne soit pas « intentionnelle » par exemple, dans le cas où je reçois une remarque que je trouve « blessante », il peut être vrai que la personne n'ait pas voulu me vexer, mais si c'est le cas, il faut le lui faire savoir.



QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE?

Dans la mesure du possible, dès le premier geste, il faudrait dire à l'intimidateur qu'on ne tolère pas cette façon d'agir. Évidemment, ce n'est pas toujours possible et on n'est pas toujours capable. Trop souvent, on ne dit rien parce qu'on est pris au dépourvu. On n'en parle à personne car on a honte et cette relation malsaine s'installe, continue et s'éternise à en devenir une angoisse qui prend toute la place. **Les conséquences sont multiples** et nous en parlerons plus en détails lors de la prochaine chronique mais rappelons-nous : qu'importe la situation difficile que l'on vit, la première chose à faire est **d'en parler à une personne de confiance**.

Il n'est pas rare de confondre « maltraitance » et « intimidation » puisqu'il s'agit dans les deux cas de gestes, paroles ou attitudes causant du tort ou de la détresse chez une personne. Ces gestes peuvent être singuliers ou répétitifs. La maltraitance, pour sa part, survient dans une relation où il devrait normalement y avoir de la confiance. Par exemple, une fille qui menacerait son père de ne plus aller le visiter s'il refusait de lui donner l'argent qu'elle demande. Il peut s'agir aussi d'une absence d'action appropriée; comme par exemple, ne pas donner de la nourriture convenable ou la médication appropriée à un parent non-autonome.

Louise Dolbec, chargée de projet